**Formations internes en entreprise**

Procédure de reconnaissance **formations internes en entreprise**

Des formations internes sont des formations que l’entreprise organise et gère soi-même. **L’instructeur, le programme de formation, les locaux, la restauration et le matériel nécessaire sont mis à disposition par l’entreprise.**

Le but de cette nouvelle forme de formation est de former les ouvriers de façon continue sur le chantier dans un contexte réaliste de travail et de stress.

Contrairement aux formations organisées par Ambassador Formations en Déménagement, le cas échéant par le biais d’ateliers mobiles d’apprentissage, il s’agit donc ici de formations données par l’employeur, de préférence chez le client, c.à.d. dans une situation réelle de travail. Au cours de son travail, l’ouvrier est ainsi orienté constructivement, sa compétence est perfectionné et le résultat de travail amélioré.

Sous certaines conditions, les formations internes en entreprise peuvent être reconnues en tant que formation continue:

* Remplir un formulaire contenant l’information suivante: date et endroit de la formation, résumé du programme de formation, nom de l’instructeur et nombre de participants.
* Liste de participation Ambassador; à remplir et à retourner, dûment signé, à Ambassador Formations en Déménagement asbl endéans les deux semaines après la formation.

**Dans le cadre des obligations européennes en matière de formation, Ambassador reconnaît ces formations pour lesquelles l’entreprise peut obtenir une attestation officielle.**

Les formations internes sont soumises à un contrôle éventuel par le fournisseur de l’attestation.

**Contenu des formations internes en entreprise**

En dehors des aspects techniques du métier, ces formations ont également trait aux compétences communicatives et au comportement de travail vis-à-vis du client, le chef d’équipe et les collègues.

La formation multiculturelle fait partie intégrante de la formation interne en entreprise et est assurée par Ambassador Formation en Déménagements.

**Procédure:**

1. Remplir le formulaire ‘formations internes en entreprise’ :

* Endroit et date de la formation
* Nature de l’activité/objectifs de la formation, accents de la formation
* L’instructeur (instructeur désigné par l’employeur ou en faisant appel à un instructeur d’Ambassador Formations en Déménagement asbl).
* Nombre de participants

1. Listes des participants à laisser remplir par Ambassador Formations en Déménagement asbl et faire signer par les participants.
2. Possibilité de contrôle par Ambassador Formations en Déménagements (chantiers externes), y compris la demande d’accès à ces chantiers pour Ambassador Formations en Déménagement asbl.
3. Au cas où l’entreprise fait appel à son propre instructeur interne, l’instructeur doit démontrer qu’il dispose des compétences nécessaires aux niveaux pédagogique, communicative et technique pour transmettre et améliorer le savoir-faire et le comportement de travail.

**Ambassador Formations en Déménagement asbl s’engage à :**

* Prendre en charge la formation pédagogique des instructeurs de l’entreprise; l’éducation multiculturelle est une partie fixe assurée par Ambassador Formations en Déménagements et intégrée dans le programme.
* Délivrer une attestation si les conditions sont remplies;
* Intervention financière pour le coût salarial d’un instructeur reconnu par Ambassador, à raison de 30€/heure de leçon dans le cas où 2 à 6 ouvriers seraient formés avec un maximum de 8 heures de leçons/jours. Dans le cas où moins de 4 ouvriers seraient formés, Ambassador prévoit un pourcentage du taux total/heure de leçon. L’intervention financière pour le coût salarial peut être accordée pour un maximum de 2 instructeurs/jour/société et ceci pour un maximum de 16 heures.

|  |  |
| --- | --- |
| 1 ouvrier | € 7.5/h |
| 2 ouvriers | € 15/h |
| 3 ouvriers | € 22/h |
| 4 ouvriers | € 30/h |
| 5 ouvriers | € 30/h |
| 6 ouvriers | € 30/h |